Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220317-DEC2022_02-AU

DÉCISION n°2022-02

Relative à la passation d'un avenant n° 1 au marché portant sur l'achat de prestations de services en téléphonie et l'achat de matériels associés *(Marché n°2021-08)*

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2194-5 à R.2194-7 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la décision n° 2021-06 du 24 juin 2021 portant attribution du marché de prestations de services en téléphonie et l'achat de matériels associés pour les services du CDG 45 à la Société CORIOLIS TELECOM ;

Considérant que lors de la mise au point du marché, il a été omis de chiffrer l'acquisition d'un boitier MADPAR routeur Cisko 1117, boitier qui permet de se connecter à la fibre, et qu'il convient par avenant de l'ajouter à la liste du matériel acquis afin de permettre le paiement de la facture correspondant à son achat ;

DÉCIDE

Article 1 : de passer un avenant n° 1 au marché n° 2021-08 passé avec la Société CORIOLIS TELECOM concernant l'achat de prestations de services en téléphonie et de matériels associés pour les services du CDG 45. L'avenant n° 1 porte sur les modifications suivantes :

Il convient d'ajouter à la liste du matériel acquis un boitier MADPAR routeur Cisko 1117, boitier qui permet de se connecter à la fibre, ceci afin de permettre le paiement de la facture correspondant à son achat dont le montant s'élève à 400 € HT soit 480 € TTC.

Article 2 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le 17 MARS 2022

La Présidente,

Florence GALZIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr